

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU :**  
**13-15 mai 2013**

Paris, le 29 mai 2013  
N° 404/DG75-E260/TL

**OBJET : Réunion du Groupe d'experts sur les nomenclatures statistiques  
internationales de l'ONU, New-York**

**REDACTEUR :** Thierry LACROIX

**TYPE DE COMPTE RENDU :**

Pour avis

Définitif

**PARTICIPANTS :** Matthias GREULICH (Allemagne), Nthabiseng Bernadette MAKHATHA (Afrique du Sud), Christopher John DUFFY (Australie), Norbert RAINER (Autriche), Francisco DE SOUZA MARTA (Brésil), Alice BORN (Canada), Zhuo WANG (Chine), Sujung KIM (Corée), Llocelin Maria REYES HERNANDEZ (Costa Rica), Brian MOYER, John MURPHY (États-Unis), Thierry LACROIX (France), Araba FORSON (Ghana), Vinder KUMAR ARORA (Inde), Sumida HIROAKI (Japon), Shaher AL-SHAWABKEH (Jordanie), Abdelkader CHOQIRI (Maroc), Eva CASTILLO NAVARRETE (Mexique), Andrew HANCOCK (Nouvelle Zélande), Khalid AL MUDHAFAR (Oman), Severa B. DE COSTO (Philippines), Alexander KEVESH (Russie), Chiong Hien WONG (Singapour), Klas BLOMQUIST (Suède), Angelina DUNGGA WINTERLEITNER (Suisse), Emmanuel NGOK (Afristat), Ana FRANCO (EUROSTAT), Valentina RAMASCHIELLO (FAO), David HUNTER (OIT), Ralf BECKER, Eszter HORVATH, Bojan NASTAV, Stefan SCHWEINFEST (ONU), Alison KENNEDY (UNESCO-UIS)

**DESTINATAIRES :**

**INSEE :** Mmes Dumartin, Fuger, Rosenwald, Schuhl  
MM. Brion, Depoutot, Lenseigne, Mahieu  
Mme et MM. les Directeurs  
Mmes et MM. les Chefs de Département de la DSE, de la DESE, de la DSDES  
Mmes et MM. les Chefs de Division du DRISS  
Correspondants nomenclatures des unités de l'INSEE

**SSM :** Mmes et MM. les Chefs de SSM

## Correspondants nomenclatures des SSM

Pour information :

Ce compte rendu sera diffusé sur le site web du CNIS <http://www.cnis.fr> (Rubrique Accueil -> Qu'est-ce que le Cnis ? -> Organisation -> [Nomenclatures économiques et sociales \(Cnnes\)](#))

### **Résumé**

*Le Groupe d'experts (Expert Group, EG) de l'ONU sur les nomenclatures statistiques internationales coordonne les travaux internationaux sur les nomenclatures économiques, sociales et environnementales, en liaison avec les autres agences gouvernementales impliquées. Il s'est réuni à New York du 13 au 15 mai 2013, conformément à son cycle bisannuel.*

*L'EG a examiné la rédaction du Guide de Bonnes pratiques à suivre pour le développement de nomenclatures statistiques internationales et de son volet complémentaire, qui définit les critères d'éligibilité à la « Famille des nomenclatures internationales ». Ces deux documents doivent encore être améliorés. Par ailleurs, le champ de la « Famille des nomenclatures internationales » a été élargi.*

*Le rôle des standards et cadres de référence internationaux pour les INS a été abordé à travers la révision du modèle de terminologie de Neuchâtel, ses liens avec le GSIM et le rôle de SDMX dans la gestion des métadonnées, en particulier des nomenclatures.*

*L'ONU a rendu compte de l'état de mise en place des nomenclatures statistiques internationales dans les systèmes statistiques nationaux.*

*La plus grande partie de la réunion a été consacrée à l'examen de projets de création ou révision de nomenclatures internationales.*

### **Révision de la CPC**

*Un point rapide sur la **mise à jour (révision légère) quasi achevée de la CPC (CPC ver. 2.1)** a été fait. Les principaux facteurs ou points de révision de la CPC ont été les suivants :*

- le maintien d'une bonne articulation avec la nomenclature douanière SH à la suite de sa révision quinquennale, en 2012 ;*
- la prise en compte des besoins de la FAO sur les produits agricoles (produits de la mer en particulier), agro-alimentaires ou de la forêt, de façon à lui permettre d'adopter la CPC comme référentiel, en la complétant par un niveau de détail additionnel ;*
- la prise en compte de quelques demandes du city group sur les services, le Groupe de Voorburg.*

*Par contre, l'amélioration des liens entre la CPC et la nomenclature internationale de produits énergétiques SIEC n'a pu être réalisée, compte tenu des différences de structure et de concept entre les deux nomenclatures.*

***Dans l'ensemble, les propositions de modification (ou de maintien) de la CPC retenues nous conviennent. Aucune ne posera de problème de structuration vis-à-vis de la CPA (et donc de la CPF).***

### **Révision de la CITI**



La discussion sur l'opportunité d'engager une mise à jour de la CITI rév. 4 adoptée en 2007 s'est fondée sur les problèmes rencontrés dans l'utilisation de cette nomenclature et dans l'application des règles de traitement des donneurs d'ordre :

- pour l'ONU, les principales difficultés observées portent surtout sur trois domaines : le classement des activités en ligne, la vente de produits en téléchargement et l'intermédiation dans la vente de services, en particulier sur internet. La résolution de ces questions est importante mais n'a pas de caractère d'urgence et ne concerne qu'une part limitée de la nomenclature ;

- en ce qui concerne les règles de traitement des donneurs d'ordre, c'est le concept lui-même qui est remis en cause par certains comptables nationaux. Une Task Force sur les délocalisations (Global Production), créée par la Conférence des statisticiens européens pour accompagner la mise en place du SNA 2008, s'oriente vers la préconisation d'un élargissement du critère de maintien en industrie des « industriels sans usines » (Factoryless Goods Producers - FGP), par rapport à celui en œuvre dans la CITI rév. 4. Un tel changement soulèverait cependant de multiples questions conceptuelles et pratiques qu'il convient d'approfondir ;

Aucune demande de révision de la CITI n'a par ailleurs été adressée à l'ONU et une mise à jour de la CITI pourrait contrarier les efforts de pays en voie de développement engagés dans la mise en place de la dernière révision.

**Au total, l'EG a considéré comme prématuré de s'engager dans une mise à jour de la CITI rév. 4. La voie choisie consiste à clarifier les principaux problèmes de classement relevés et à compléter la méthodologie actuelle.** Cette phase de réflexion permettra d'évaluer la pertinence du cadre de description actuel et d'asseoir la décision quant à une mise à jour future. Les modalités de traitement des FGP (adaptation éventuelle des règles de traitement des donneurs d'ordre, localisation et identification dans la nomenclature) seront également étudiées.

**Un TSG est créé à cet effet** (UNSD, BIT, Eurostat, Brésil, Canada, France, Maroc, Nouvelle-Zélande, USA). Il se réunira à l'automne.

#### **Révision de la COICOP**

Les réponses au questionnaire envoyé par l'ONU aux INS pour recenser leurs besoins en matière de rénovation de la COICOP (nomenclature de produits par fonctions de consommation) exprimaient une forte demande de révision, plus particulièrement dans les produits technologiques ou liés à internet. Mais il s'agissait assez souvent de préciser le mode de classement de certains types de produits, notamment de ceux vendus sous forme de packages. De façon assez surprenante, **le choix d'une révision ou d'une mise à jour de la COICOP a été différé au profit d'une option similaire à celle retenue pour la CITI : clarification des principaux problèmes de classement et compléments méthodologiques.** Un TSG a été créé (Eurostat et l'Autriche pour l'Europe).

#### **Révision de l'ISCO et de l'ICSE**

En ce qui concerne la **nomenclature des professions ISCO-08 et la nomenclature de statut dans l'emploi ICSE, le BIT prépare des projets de révision ou de mise à jour éventuelle** qui seront soumis à la prochaine Conférence internationale des statisticiens du travail (ICLS) en octobre 2013. Une consultation des experts nationaux sur le premier projet va être engagée rapidement.

#### **Autres projets de création ou révision de nomenclatures internationales**

L'EG a examiné des projets de développement ou de révision de diverses nomenclatures économiques (nomenclature internationale des produits énergétiques SIEC et ses liens avec la CPC, nomenclature agrégée BEC, projet d'une nomenclature internationale de fonctions support ICBF, révision de la nomenclature des domaines de l'éducation et de la formation



*ISCED-F, création d'une nomenclature internationale des infractions ICCS, révision de la nomenclature internationale des maladies ICD, réalisation de la table de passage entre la nomenclature internationale de la balance de paiements des services EBOPS et la CPC, révision de la nomenclature d'emploi du temps ICATUS).*

La Division Nomenclatures économiques de l'INSEE a participé à cette réunion en représentant l'ensemble du SSP. L'ordre du jour et tous les documents de travail sont disponibles sur le site de l'ONU à l'adresse suivante :

<http://unstats.un.org/unsd/class/intercop/expertgroup/2013/ac267-2.asp>

## **1. Session 1 : Ouverture**

La réunion comprenait une trentaine de participants, avec une représentation équilibrée entre organisations internationales et pays ainsi que par zone géographique<sup>1</sup>. Elle était présidée par A. Born (Canada) et animée par R. Becker, de la Division de Statistique de l'ONU (UNSD).

## **2. Session 2 : Famille des nomenclatures internationales**

### **2.1 Bonnes pratiques et critères d'inclusion dans la Famille des nomenclatures internationales**

Un sous-groupe de l'EG avait retravaillé le document sur les « Bonnes pratiques » à suivre pour le développement, la mise à jour et la mise en place de nomenclatures statistiques internationales. Un document complémentaire définit les critères d'éligibilité d'une nomenclature statistique internationale à la « Famille des nomenclatures internationales ».

S'ils posent peu de problèmes, les deux documents se recouvrent largement, avec parfois des rédactions différentes. Plus de cohérence devra être recherchée, ainsi qu'avec la terminologie du modèle de Neuchâtel. L'applicabilité de ces recommandations aux nomenclatures nationales a été discutée mais est laissée de côté pour le moment. Les commentaires des membres de l'EG sont attendus rapidement.

### **2.2 Evaluation de la mise en place des nomenclatures statistiques internationales dans les systèmes statistiques nationaux**

L'ONU a rendu compte de l'état de mise en place des nomenclatures statistiques internationales dans les systèmes statistiques nationaux. L'information résulte de l'analyse des réponses aux questionnaires envoyés aux INS en 2012 sur le sujet. L'état d'avancement, les modalités de mise en œuvre et les difficultés rencontrées sont ainsi disponibles pour chaque pays en ce qui concerne les principales nomenclatures statistiques internationales qui viennent d'être révisées (CITI, CPC, ISCO) ou dont la révision est en discussion (COICOP). 71 réponses ont été reçues. Les principaux résultats sont les suivants :

- la plupart des pays ont une nomenclature d'activités emboîtée dans la CITI rév. 4. Font exception l'Amérique du Nord, la Chine et le Japon (nomenclatures non basées sur la CITI) ou quelques pays qui utilisent encore des versions antérieures de la CITI, comme la Russie ou le Chili ;
- La CPC et la CPA sont les deux nomenclatures de produits « de base ». Les pays qui se fondent sur la CPC sont nombreux à utiliser un niveau national plus détaillé alors que c'est plus rarement le cas avec la CPA<sup>2</sup>.

L'ONU va s'efforcer d'obtenir plus de réponses de certaines zones géographiques, comme l'Afrique ou l'Amérique centrale. Il est prévu de renouveler l'enquête tous les 5 ans.

<sup>1</sup> Avec toutefois une représentation très limitée des pays de l'Est (Russie seulement).

<sup>2</sup> Mais la CPA est elle-même plus détaillée que la CPC.



### **3. Session 3 : Rôle des standards et cadres de référence internationaux pour les INS**

#### **Rôle des standards internationaux pour les INS**

Un papier néo-zélandais s'intéressait à la définition théorique d'un standard international, en particulier dans le domaine statistique, ainsi que celle d'un cadre statistique international.

Il aborde la question du statut des recommandations internationales et de leur adaptation aux besoins nationaux : la conformité aux normes internationales est importante car elle favorise la comparabilité des données entre pays. Des normes nationales spécifiques devraient être utilisées le moins possible et, lorsque c'est le cas, une bonne articulation avec les normes internationales devrait être recherchée. Le papier s'efforce de décrire un ensemble de facteurs qui favoriseraient l'adoption et l'utilisation de standards internationaux : rationalisation et clarification entre les différentes normes, amélioration de la collaboration internationale dans le travail de construction de standards, élaboration d'un programme coordonné de mise en place des standards.

Tout en reconnaissant l'intérêt des propositions formulées, l'EG a finalement considéré que la question des standards internationaux allait au-delà de son champ de compétence.

#### **Révision du modèle de terminologie de Neuchâtel et lien avec le GSIM**

Un papier norvégien/canadien présentait les travaux de révision en cours du modèle de terminologie de Neuchâtel, le modèle de référence sur les métadonnées en matière de nomenclatures. Ces travaux sont réalisés dans le cadre d'un groupe de travail commun UNECE METIS et EG ONU<sup>3</sup>. Un questionnaire portant notamment sur le champ et le contenu de la révision ainsi que les liens avec GSIM, DDI et SDMX a été envoyé à 25 pays et organisations internationales en décembre 2012. L'analyse des réponses a montré un intérêt (variable) pour une révision et servi de support à la réflexion du groupe, qui se concentre sur la partie 1 du modèle. Le groupe a rédigé un papier présenté à la réunion METIS de Genève (8-10 mai 2013) et à celle de l'EG ONU dans la foulée.

Le papier aborde plus particulièrement 3 notions, pour lesquelles il propose de légères modifications des définitions : nouvelle nomenclature, version de nomenclature, variante de nomenclature. Il poursuit par l'examen des attributs de ces variables, notamment les *caselaws/rulings*, types d'objet (dans lequel sera introduit la modification des notes explicatives).

Les travaux du groupe vont se poursuivre d'ici la fin de l'année 2013. Trois questions plus générales vont se poser :

- l'articulation avec les réflexions sur l'évolution du GSIM<sup>4</sup>
- la liaison avec SDMX et DDI
- la gouvernance du modèle qui pourrait être partagée entre l'UNECE METIS et l'EG ONU.

L'incorporation du modèle de Neuchâtel dans le GSIM est une option qui inquiète l'EG : il est important que le point de vue des nomenclaturistes soit pris en compte dans les réflexions sur le GSIM, de façon à éviter la dilution des concepts utiles à la gestion des métadonnées sur les nomenclatures qui font partie du modèle de Neuchâtel.

#### **Rôle de SDMX dans la gestion de la nomenclature d'activités suisse (NOGA) et dans le processus de production statistique**

<sup>3</sup> Participation de B. Roupert, de l'Unité Qualité, pour la France.

<sup>4</sup> Le mapping du modèle de Neuchâtel dans le GSIM ne semble pas poser de problème important.



La Suisse développe un système ambitieux de gestion des métadonnées entièrement basé sur SDMX. En ce qui concerne les nomenclatures, l'objectif est de les rendre accessibles dans les applications statistiques via des web-services.

La NOGA devrait être accessible en SDMX-ML. L'intégration des tables de passage est envisagée, celle des index et *case/laws* à l'étude. Les Suisses font trois constats :

- SDMX paraît être un bon outil pour échanger et harmoniser des nomenclatures. La difficulté se situe plutôt au niveau du *mapping* des concepts utilisés par les nomenclatures dans le langage SDMX ;
- la mise à jour des notes explicatives entraîné actuellement la création d'une nouvelle version, ce qui est trop rigide. Il semble que ce problème pourra être résolu avec la prochaine version de SDMX ;
- le système de gestion de métadonnées est peu adapté à la gestion de données textuelles importantes (ce qui est le cas des nomenclatures), d'où des allers-retours fastidieux avec un éditeur de texte de type *Word*.

#### **4. Session 4 : Examen de nouveaux projets ou de révisions de nomenclatures**

##### **4.1 Classification internationale des produits énergétiques (SIEC)**

La SIEC est la première nomenclature internationale de produits énergétiques reconnue. Elle fait partie de la recommandation internationale pour les statistiques de l'énergie (IRES) qui a été adoptée par la Commission de Statistique en 2011. Son champ est basé sur les concepts des statistiques de l'énergie ce qui ne facilite pas son rapprochement avec d'autres nomenclatures de produits comme la CPC.

L'objectif initial d'un rapprochement entre la CPC révisée (ver. 2.1) et la SIEC n'a pu être atteint. L'amélioration de la correspondance passera par deux étapes :

- en premier lieu une révision de la SIEC
- ensuite une nouvelle révision de la CPC, dont elle sera un point central.

##### **4.2 ISCED-F**

La révision de la nomenclature des domaines de l'éducation et de la formation (ISCED-F) a commencé en 2012 et devrait être terminée prochainement en vue son adoption lors de la Conférence générale de l'UNESCO de novembre 2013. Une consultation officielle des EM de l'UNESCO a eu lieu en mars 2013. La nouvelle nomenclature a été étendue à la formation et comporte plus de détails que la précédente. Le projet actuel a 3 niveaux, pour une centaine de postes au niveau le plus fin.

Deux questions sont encore en cours de discussion : le classement des programmes interdisciplinaires et celui des formations linguistiques.

##### **4.3 Nomenclature internationale des infractions (ICCS)**

En 2012, la Commission de statistique de l'ONU (Com stat ONU) et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ont décidé d'établir une classification internationale des infractions à des fins statistiques et ont demandé à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et à l'Institut national de statistique et de géographie (INEGI) du Mexique d'évaluer la faisabilité de ce projet. La réalisation d'une classification des infractions a été entreprise par une Task Force formée en 2009 sous l'égide de la Conférence des statisticiens européens. Des principes sur lesquels pourrait reposer un système international de classification des infractions ont été définis et un premier cadre de classification a été élaboré en 2011 et approuvé par la Conférence en juin 2012. Un test, effectué dans 16 pays (dont la France), s'est révélé positif et a débouché sur une proposition de niveau agrégé de la nomenclature.



L'établissement d'une telle nomenclature se heurte principalement à la grande variété des définitions du terme « infraction », découlant de la diversité des systèmes juridiques nationaux. Pour pallier à ce problème, le système se fonde sur la description factuelle des infractions plutôt que sur la codification et les dispositions juridiques.

L'objectif est de finaliser la nomenclature en vue de son approbation par la Com stat ONU en 2015. L'EG a demandé que le projet de structure de la nomenclature lui soit communiqué rapidement de façon à pouvoir formuler ses remarques avant la deuxième phase de test.

#### **4.4 Nomenclature internationale des maladies (ICD)**

L'OMS est en train de finaliser un projet très ambitieux de révision de la nomenclature des maladies (ICD 11), qui mobilise de nombreux groupes de travail. Des tables de correspondance avec l'ICD 10 sont en cours de réalisation. Une « version bêta » sera diffusée en 2013, la version finale est prévue pour 2015.

#### **4.5 Table de passage entre l'EBOPS et la CPC (WTO-OMC)**

La table de passage entre l'EBOPS 2010 (nomenclature internationale de la balance de paiements des services) avec la CPC ver. 2 a été préparée par une TF inter agences (FMI, OCDE, OMC) sur les statistiques du commerce international de services (TFSITS). Une version provisoire est diffusée en ligne. Des amendements sont en discussion au sein de la TF, notamment dans les domaines où les différences de concepts entre les deux nomenclatures compliquent la détermination de correspondances. L'avis de l'EG sera requis si nécessaire, notamment en cas de problème d'interprétation<sup>5</sup>. A l'issue de la réunion de la TF en juin 2013, un rapport sera communiqué à l'EG.

#### **4.6 Emploi du temps et ICATUS**

La nomenclature ICATUS créée en 1997 n'a jamais été complètement finalisée en vue de comparaisons internationales. Il existe de ce fait différents standards « régionaux », assez proches toutefois. ICATUS a été conçue pour être cohérente avec le cadre conceptuel du SCN (frontières entre activités économiques et non économiques, productives et non productives). Elle a été légèrement révisée au début des années 2000<sup>6</sup>.

L'ONU a constitué un Groupe d'experts en vue de la révision de cette nomenclature, qui s'est réuni en juin 2012 et a débouché sur un projet. Les deux principaux objectifs de la révision sont d'élargir les domaines d'utilisation de la nomenclature et de la rendre plus opérationnelle pour la diffusion des statistiques sur les budgets-temps. Un facteur susceptible d'entraîner encore des modifications est le déplacement de la frontière entre travail formel et informel qui doit être discuté prochainement au BIT en octobre 2013, alors que la cohérence avec le cadre du SNA reste un objectif important. La nouvelle version marque une simplification par rapport à la précédente, qui était jugée trop complexe (3 niveaux contre 5). La possibilité de présenter la version révisée à la prochaine Com stat ONU, dépendra des ajustements qui suivront la décision prise par le BIT. La discussion a également fait apparaître des différences de point de vue entre l'ONU, le BIT et la Nouvelle-Zélande sur le projet.

#### **4.7 ISCO 2008**

L'ISCO-08 est entrée dans une phase de mise en œuvre qui bénéficie de l'assistance du BIT (participation à un forum de discussion en ligne sous l'égide d'Eurostat, organisation

<sup>5</sup> Le manuel de l'EBOPS est peu détaillé en comparaison des notes explicatives de la CPC, ce qui nécessite souvent des interprétations complémentaires.

<sup>6</sup> D'autres approches sont possibles, par exemple en mettant l'accent sur les contraintes pesant sur le cadre temporel (des occupations incontournables au temps libre). Un papier néo-zélandais proposait une synthèse, sous la forme de superstructure en 15 postes, réalisée à partir de l'analyse de 24 nomenclatures « régionales » en intégrant la « dimension » de contrainte temporelle.



d'ateliers de formation aux niveaux national et régional, assistance technique directe, ainsi que rédaction et diffusion de la documentation pertinente).

Le Volume 1 de l'ISCO-08 intitulé « *Structure, group definitions and correspondence tables* », a été publié en anglais en mai 2012. Des versions française, espagnole et russe devraient être publiées bientôt. Le Volume 2, intitulé « *Index of occupational titles* » est à un stade d'élaboration avancé pour les versions anglaise et française<sup>7</sup>.

Le BIT élabore actuellement un rapport évaluant la pertinence d'une révision ou d'une mise à jour de l'ISCO-08. Ce rapport sera examiné lors de la Conférence internationale des statisticiens du travail (ICLS) qui se tiendra en octobre 2013. Outre la possibilité de différer toute révision, les options envisagées relèvent d'une révision lourde (à horizon de 10 ans) ou d'une mise à jour (à conduire en deux ans), selon leur importance :

- la définition actuelle des grands groupes est étroitement liée à celle des 4 niveaux de compétence (*skill levels*). Ceci conduit à des groupes trop hétérogènes en termes de qualification ou de niveau de formation, notamment pour le niveau 2 où figurent la plupart des employés ou ouvriers. Le BIT envisage de faire jouer un plus grand rôle à ce critère de qualification/niveau de formation, notamment pour les employés. Ce point est le seul relevant d'une révision lourde ;
- des frontières posent problème au sein des groupes du domaine médical et, par ailleurs, la nécessité se fait sentir de mieux identifier certaines professions (exploitant de petites structures de restauration ou d'hébergement touristique, installateurs d'équipements de la maison – pose de stores ou de fenêtres préfabriquées... –, installateurs d'équipements automobiles, assistants non qualifiés d'ouvriers qualifiés ou techniciens). Ces points relèvent d'une mise à jour.

Le BIT va lancer très rapidement un processus de consultation des experts nationaux sur ce projet de révision, en vue de la rédaction d'un document qui sera soumis à la prochaine ICLS.

#### **4.8 ICSE (statut dans l'emploi)**

L'ICSE est une nomenclature du BIT adoptée en 1993, pour laquelle une révision est envisagée par le BIT. Elle comporte 5 postes dont 4 pour les non salariés. Son détail apparaît notamment insuffisant pour refléter la diversité des situations sur le marché du travail.

Le BIT prépare un document de réflexion répertoriant les problèmes soulevés par la nomenclature actuelle. Il inclura plusieurs options de révision, tributaires des résultats des débats sur les normes en matière de population active et les statistiques du travail lors de la prochaine ICLS. Parmi les options de révision figurent l'identification des gérants de société, des salariés en emploi de court terme ou saisonnier, des apprentis, stagiaires, sous-traitants indépendants et du personnel domestique.

L'ICLS devra s'exprimer sur ces propositions et décider ou non d'engager une révision de l'ICSE.

#### **4.9 Adoption de la CPC comme référentiel par la FAO**

La révision du SH en 2012 puis celle de la CPC en cours de finalisation ont fait une large place aux besoins de la FAO. En outre, la structuration de la CPC a été légèrement modifiée, en particulier dans le domaine de la pêche, pour répondre aux attentes de la FAO. La FAO pourra donc adopter la CPC révisée comme standard pour l'observation de la production agricole, en la complétant par un niveau de détail additionnel (codage à 6 et 7 chiffres) comprenant 92 produits supplémentaires.

---

<sup>7</sup> L'efficacité de la collaboration avec la France et le Canada sur les aspects linguistiques des versions françaises (intitulé des groupes, index) a été soulignée par le BIT.





Forte de ses succès précédents, la FAO compte poursuivre dans la même voie. Elle a ainsi transmis à l'Organisation mondiale des douanes (OMD) une nouvelle proposition en vue de la révision 2017 du SH. Outre les produits issus de la pêche et de l'agriculture, cette proposition couvre les produits de la sylviculture, les machines agricoles et les engrais. Le souhait de la FAO d'harmoniser le plus possible la CPC et le SH se heurte toutefois, dans certains cas, aux différences d'approche ou de champ entre ces deux nomenclatures, comme l'a remarqué l'UNSD.

Par ailleurs la FAO a collecté, par questionnaire, des informations sur les nomenclatures agricoles utilisées nationalement. Elle compte organiser un workshop méthodologique à Rome sur les nomenclatures agricoles.

#### **4.10 Revue de la Famille des nomenclatures internationales**

L'UNSD a opéré une revue des candidats potentiels à l'inclusion dans la Famille des nomenclatures internationales en partant des classifications incorporées à des normes statistiques agréées au niveau international (comme celles associées au SNA ou au SEEA). Au total 48 classifications ont été identifiées dont 11 appartiennent à la Famille au sens traditionnel.

L'EG a approuvé, un peu rapidement, l'élargissement de la Famille selon ce nouveau concept.

#### **4.11 Révision de la CITI et de la CPC**

##### **Mise à jour de la CPC (CPC ver. 2.1)**

La révision de la nomenclature de produits internationale CPC (CPC ver. 2.1) est en cours d'achèvement. Elle a été préparée par un TSG présidé par Eurostat, dont faisaient partie l'ONU, la FAO, l'IEA, le Canada, les USA et la France. Il s'agit d'une révision légère (*update*), sans changement conceptuel, avec des changements de structure réduits limités aux niveaux les plus détaillés.

Les principaux facteurs ou points de révision de la CPC sont les suivants :

- pour la partie « biens » de la CPC, le maintien d'une bonne articulation avec la nomenclature douanière SH à la suite de sa révision quinquennale, en 2012. La « révision 2012 » du SH offre quelques mises à jour « de modernisation » ou qui reflètent la prise en compte de préoccupations environnementales et sociales mais ne présente aucune modification structurelle significative contrairement à la précédente révision de 2007. Le domaine le plus touché par la révision du SH est celui des produits agricoles (produits de la mer en particulier) et des produits agro-alimentaires ou de la forêt : 300 nouveaux postes relevant du champ de la FAO ont ainsi été introduits dans le SH 2012 ;
- les propositions de la FAO pour adopter la CPC comme référentiel. Elles ont conduit à une forte répercussion des ajouts introduits dans le SH au niveau de la CPC et à quelques réorganisations, comme dans le cas des produits de la mer, des huiles végétales et animales et des œufs. Au total, 117 sous-classes relevant du champ de la FAO ont été créées dans la CPC ;
- quelques demandes du *city group* sur les services, le Groupe de Voorburg : structuration fine des services de télécommunication, description des prestations de recherche-développement selon le manuel de Frascati, séparation entre services de déménagement pour les particuliers et pour les entreprises, distinction entre services nationaux et internationaux de courrier.

Un dernier objectif était d'améliorer les liens entre la CPC et la nomenclature internationale de produits énergétiques SIEC, en visant une liaison entre la CPC ver. 2.1 et le niveau à 2 chiffres de la SIEC. Il a dû être reporté à la révision suivante de la CPC : d'une part les différences de structuration entre les deux nomenclatures étaient trop importantes pour parvenir à un résultat satisfaisant, d'autre part une harmonisation de la



définition des produits pétroliers entre la SIEC et la CPC est apparue nécessaire pour aller plus avant dans les travaux.

Dans l'ensemble, les propositions de modification (ou de maintien) de la CPC retenues nous conviennent. Aucune ne posera de problème de structuration vis-à-vis de la CPA (et donc de la CPF) et certains choix, comme la distinction entre produits de la pêche et de l'aquaculture, ont introduit dans la CPC une notion d'activité d'origine qui lui était étrangère, alors qu'elle est au cœur de la CPA<sup>8</sup>. Le détail apporté à certaines subdivisions de produits relevant du champ de la FAO (espèces dans le cas des produits de la mer, distinction de certains produits agricoles exotiques) pourra par contre apparaître disproportionné pour la nomenclature de référence internationale sur les produits qu'est la CPC.

Un certain nombre de vérifications, de compléments de notes, de réalisations de tables de correspondances sont encore à réaliser sur la CPC ver. 2. La deadline est fixée au mois d'août.

La révision suivante de la CPC est programmée pour 2017. La rédaction de notes explicatives pour la partie « biens », demandée par la FAO sera envisagée.

### **Révision éventuelle de la CITI**

La discussion sur l'opportunité d'engager une mise à jour (révision légère) de la CITI rév. 4 adoptée en 2007 s'est déroulée au gré de la présentation de plusieurs papiers, présentés ci-après. La conclusion finale est exposée in fine.

#### *Inputs pour la révision de la CITI : travaux de la Task Force sur les délocalisations*

Une Task Force sur les délocalisations (*Global Production*) a été créée par la Conférence des statisticiens européens (CES) en novembre 2011 pour accompagner la mise en place du SNA 2008 et du BPM 6 en ce qui concerne les questions de délocalisation/sous-traitance internationale de la production. L'objectif est d'élaborer un guide en vue de sa soumission à la CES en avril 2014. La question la plus importante est celle du traitement statistique des *Factoryless Goods Producers* (FGP), c'est à dire des producteurs qui sous-traitent la totalité du processus de production manufacturier mais qui fournissent des produits de propriété intellectuelle et contrôlent le résultat du processus de production. Selon les règles de la CITI, ces FGP doivent être classés comme des commerçants s'ils ne possèdent pas les inputs matériels, même s'ils fournissent les spécifications techniques de l'output et possèdent d'autres inputs critiques.

La position de la TF exprimée par un papier de l'ONU-ECE présenté par le BEA américain est que le critère de possession des inputs matériels est insuffisant car il traduit une vision dépassée de l'organisation internationale du travail (cf. travaux sur la *global value chain*). Il devrait être élargi à la fourniture de produits de propriété intellectuelle (technologie, savoir-faire, design des produits) ou d'autres inputs (biens et services), associé au contrôle du résultat du processus de production (prise de risque entrepreneurial, fourniture des spécifications techniques requises pour la production du bien). De plus, les FGP devraient pouvoir être identifiés dans des postes spécifiques au sein de l'industrie manufacturière. Le Groupe international d'experts sur les Comptes nationaux, qui s'est réuni à Genève les 3-4 avril 2013 pour examiner le projet de guide de la TF, soutient apparemment cette proposition.

Un argument avancé pour classer à part les FGP est qu'ils ne sont ni des industriels (pas d'usines mettant en œuvre des processus de transformation physiques), ni des commerçants (leur marge comprend une part importante de retour sur les produits de propriété intellectuelle et ils prennent un risque entrepreneurial, pas seulement commercial).

Le papier évitait par contre, de façon surprenante, d'aborder la question de la compatibilité de la nouvelle règle proposée avec le SNA 2008. En effet, dans le SNA 2008, les critères de traitement des transactions économiques dans le cas des biens envoyés à l'étranger pour

---

<sup>8</sup> Ce choix a d'ailleurs eu du mal à être accepté par les Nord-américains.



transformation industrielle sont cohérents avec l'approche actuelle de la CITI, au moins dans le cas où donneurs d'ordre et sous-traitants sont deux unités indépendantes l'une de l'autre<sup>9</sup>.

Je suis intervenu pour exprimer une position nuancée, avec des réserves importantes, l'objectif étant pour nous d'éviter toute prise de position rapide sur ce sujet complexe. Si l'approche proposée est intellectuellement intéressante, elle soulève en effet trois questions difficiles :

- la cohérence avec le SNA, qui paraît douteuse ;
- la complexité du jeu de critères énoncés et sa difficulté de mise en œuvre dans les enquêtes auprès des entreprises ;
- le positionnement de ces FGP en industrie plutôt qu'en commerce de gros qui ne va pas de soi pour des unités qui ne mettent en œuvre aucun processus de production manufacturier ;

J'ai donc indiqué que la poursuite de la réflexion sur ce sujet était nécessaire afin d'éviter tout changement intempestif comme celui opéré en 2007 sur la CITI rév. 4.

La plupart des autres interventions ont appuyé ma proposition, en se montrant critiques sur le concept associé au traitement des FGP. Seuls les USA défendent ce concept, qu'ils viennent de commencer à appliquer alors que le Canada est assez partagé.

#### *Inputs pour la révision de la CITI : problèmes rencontrés avec l'utilisation de la CITI rév. 4*

A partir des demandes qui lui ont été adressées directement ou des observations tirées des différents *workshops* qu'il a organisés, l'ONU (UNSD) a identifié un certain nombre de problèmes dans l'utilisation de la CITI rév. 4. Les principaux sont les suivants :

- le traitement des donneurs d'ordre (avec la définition actuelle). Il s'agit plus de clarifier les règles dans un certain nombre de situations particulières que de les remettre en question ;
- le classement des activités en ligne, là où leur contrepartie « traditionnelle » est difficilement identifiable (comme les réseaux sociaux ou professionnels, les sites de rencontre, les sites de partage de musique, de photos, etc.) ;
- l'intermédiation dans la vente de services, qu'elle ait lieu sur internet ou non (par exemple Amazon, Google, Groupon, Sodhexo). Le passage par l'internet complexifie les *business models* possibles et permet une plus grande diversification de la gamme des biens et services vendus, ce qui accentue les difficultés de classement ;
- la vente de produits en téléchargement et, plus généralement, celle d'actifs incorporels.

Pour ces deux derniers cas, l'ONU considère qu'il n'y a pas de solution évidente et que la recherche de solutions peut conduire à des modifications plus ou moins fortes de la structure de la CITI.

Pour l'ONU, la résolution de ces questions est importante mais n'a pas de caractère d'urgence. L'ONU fait par ailleurs remarquer qu'aucune demande de révision de la CITI ne lui a été adressée et qu'une mise à jour de la CITI pourrait contrarier les efforts des pays engagés dans la mise en place de la dernière révision (CITI rév. 4). L'ONU préférerait donc apporter des clarifications sur ces questions sous la forme de recommandations de classement plutôt que d'entreprendre des changements structurels dans la CITI. La complexité des questions à résoudre et la nécessité de respecter le cadre conceptuel actuel militent pour approfondir la réflexion dans une structure spécifique.

J'ai apporté mon soutien à l'analyse de l'ONU et aux recommandations formulées. L'Autriche (Norbert Rainer) m'a soutenu, Singapour a souhaité au contraire engager une mise à jour de la CITI.

#### *Inputs pour la révision de la CITI : travaux du Groupe de Voorburg*

---

<sup>9</sup> Rappelons que l'argument principal avancé par l'UNSD en 2007 pour adopter le critère des inputs matériels était celui de la cohérence avec le SNA 2008.



Le Groupe de Voorburg constitue une structure de proposition intéressante sur les nomenclatures de services, alimentée par les observations de statisticiens d'entreprises. Après avoir fourni quelques inputs pour la révision actuelle de la CPC, il réfléchit à des propositions pour une future révision de la CITI en vue de sa prochaine réunion de Tokyo en octobre 2013. Un questionnaire a été envoyé à cet effet aux participants.

#### *Inputs pour la révision de la CITI : propositions du Brésil*

L'institut brésilien (IBGE) avait rédigé un document sur ses besoins de révision nationaux en matière de nomenclature d'activités. Il en découle quelques propositions pour l'agriculture ou le traitement des biocarburants (peu pertinentes pour nous).

#### *Conclusion*

La TF sur les délocalisations a pour objectif de présenter son rapport (sous forme de guide) à la réunion de la CES d'avril 2014. Au préalable il sera soumis à l'ISWGNA en septembre 2013<sup>10</sup>. De façon à limiter les discordances entre la position de la TF et celle de l'EG, l'UNSD convient d'informer rapidement la TF des diverses positions qui se sont exprimées au sein de l'EG sur les implications du traitement des FGP pour la CITI, notamment des réserves qui ont été formulées.

Il est considéré comme prématuré de s'engager dans une mise à jour (révision légère) de la CITI rév. 4. La voie choisie consiste à clarifier les principaux problèmes de classement relevés et à compléter la méthodologie actuelle sous-forme de *case law/rulings*. Cette phase de réflexion permettra d'évaluer la pertinence du cadre de description actuel et d'asseoir la décision quant à une mise à jour future. Les modalités de traitement des FGP (adaptation éventuelle des règles de traitement des donneurs d'ordre, localisation et identification dans la nomenclature des unités concernées) seront également étudiées.

Un TSG est créé à cet effet. Il a suscité un grand engouement puisque 9 membres en feront partie (UNSD, BIT, Eurostat, Brésil, Canada, France, Maroc, Nouvelle-Zélande, USA). Une réunion du TSG est prévue à l'automne.

#### **COICOP**

La COICOP (nomenclature de produits par fonctions de consommation) est une nomenclature internationale de référence utilisée en Europe dans 3 domaines : HBS (enquêtes Budgets de famille), HICP (indice des prix à la consommation) et PPP (parités de pouvoir d'achat). Dans sa version officielle, elle comporte 3 niveaux et un peu plus d'une centaine de postes. Eurostat a développé un quatrième niveau (5 chiffres) pour harmoniser les différentes versions de la COICOP utilisées dans les trois domaines précédents. Ce travail a montré certaines insuffisances de la nomenclature actuelle qui date de 1999 et pose la question d'une révision de la nomenclature. Le Groupe d'experts de l'ONU-CEE sur les indices de prix à la consommation a exprimé également le même souci.

En concertation avec Eurostat, l'ONU a ainsi préparé un questionnaire pour tous les INS afin de rassembler les besoins en matière de révision de la COICOP officielle (questions conceptuelles, structure, niveau de détail, contenu de certains postes, problèmes de frontières...).

La synthèse des 74 réponses, effectuée par l'ONU-ECE, Eurostat et l'Autriche, est la suivante :

- la structure globale devrait être conservée sauf pour les divisions 8 Communication, 9 Loisirs et culture et 12 Autres biens et services ;
- l'introduction d'un quatrième niveau (5 chiffres) est souhaitée mais sans qu'il s'applique nécessairement dans tous les domaines statistiques ;

---

<sup>10</sup> Il semblerait qu'il y ait aussi de prévu vers la fin mai ou début juin une autre réunion de comptes nationaux au niveau mondial, mais je ne suis pas certain de l'information.



- des distinctions systématiques entre biens et services et, pour les biens, selon le critère de durabilité sont souhaitées ;
- l'introduction de postes spécifiques pour les packages est recommandée pour les principaux d'entre eux mais sans généralisation excessive ;
- est souhaitée la création de postes spécifiques pour les plats préparés et l'introduction de distinctions au niveau 4, s'il est créé, pour le lait, le fromage et les œufs, les pommes de terre. Pour les produits technologiques (communication, audiovisuel, etc.), le critère de classement devrait rester la fonction principale du produit et les divisions 8 et 9 devraient être fusionnées. Il en va de même pour des services de même nature (vidéos à la demande, musique et applications en téléchargement). L'affectation aux carburants pour les transports est recommandée pour la recharge de batteries électriques pour véhicules.
- Bon nombre d'autres propositions spécifiques ont été formulées par un seul ou quelques pays.

Le bilan de l'exploitation des questionnaires va, du point de vue des utilisateurs, dans le sens d'une révision de la COICOP. Par contre les différents domaines d'utilisation spécifiques de la COICOP (notamment la Comptabilité nationale) ont leur propre cycle de révision, qui pourrait mal s'accorder avec une révision lourde de la COICOP dans le court terme. Une solution intermédiaire, plus légère, proposée par Norbert Rainer, pourrait être de conserver pour le moment la structure actuelle mais de compléter la méthodologie, pour préciser le classement de produits posant problème. La France, la Suisse et le BIT ont approuvé cette démarche. D'autres propositions ont été effectuées mais Eurostat, qui était l'instigateur du projet de révision, n'a pas su se montrer convaincant.

C'est l'option de clarification des principaux problèmes de classement se posant actuellement qui a été retenue, soit une solution similaire à celle adoptée pour la CITI. Un TSG a été créé (UNSD, BIT, Eurostat, FAO, Australie, Autriche, Philippines). Ses recommandations seront communiquées pour avis aux experts de Comptabilité nationale et des indices de prix à la consommation.

#### **4.12 Nomenclature des « broad economic categories » (BEC)**

La BEC est une nomenclature économique synthétique de conception ancienne qui a des usages en Comptabilité nationale, notamment pour le commerce international. L'EG a décidé sa révision en mai 2011 notamment pour accroître sa pertinence pour l'analyse de *la global value chain*. Un TSG a été créé à cet effet.

L'extension aux services est le premier but de la révision. Il s'agit également d'intégrer différentes dimensions :

- Biens / services
- Produit intermédiaire / produit fini
- Bien d'équipement / bien de consommation (idem pour les services)
- Bien durable / semi-durable / non durable
- Produit primaire ou transformé pour les biens intermédiaires
- Produit générique/ sur mesure pour les biens et services intermédiaires

Le projet comporte 8 grandes catégories qui mêlent biens et services selon une structure qui s'inspire de la COICOP, de la CITI, de la CPC et de la SITC. Le TSG se réunira en juin 2013 pour finaliser la proposition. La version finale sera soumise à l'EG au cours de l'été 2013.

#### **4.13 Classification of Business Functions (ICBF)**

Les pays scandinaves ont réalisé en 2008 une enquête sur les délocalisations, pour évaluer son importance et caractériser les fonctions de l'entreprise concernées. Une enquête européenne (14 pays) a été effectuée sur le même thème en 2012. Elle s'appuie sur une nomenclature de fonctions qui distingue les fonctions « cœur de métier » des fonctions support, ventilées en 6 catégories. Des enquêtes similaires ont été effectuées aux USA et au Canada. L'exploitation de ces enquêtes est en cours.



Malgré des réserves formulées sur la pertinence du concept, l'EG avait décidé en 2011 de créer un TSG pour élaborer un projet de nomenclature internationale sur ce sujet (ICBF)<sup>11</sup>. Celui-ci centre actuellement ses réflexions sur l'analyse des résultats des enquêtes.

## **5. Session 5 : Gestion des nomenclatures**

### **5.1 Communication avec les utilisateurs**

#### Travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a créé en 2011 un Groupe de travail sur les classifications internationales. L'objectif principal du Groupe de travail est d'aider les pays de la région à adopter ou adapter les nouvelles versions des classifications internationales. Le groupe va centrer ses travaux autour de 3 nomenclatures : la CITI, la CPC et l'ISCO. Il compte initier de nombreuses actions, l'accent étant mis sur deux d'entre elles :

- la traduction en espagnol de la CPC et du Guide de mise en œuvre de la CITI ;
- l'élaboration d'un programme de formation et de supports pédagogiques pour les classifications relevant des activités du Groupe.

#### Retour des utilisateurs à travers le site web de l'UNSD

La ligne de téléassistance sur les classifications et le Bulletin d'information sur les classifications sont des outils de communication habituels. Une nouvelle fonctionnalité permettant de publier des commentaires a été ajoutée sur le site web afin de permettre aux utilisateurs de formuler des demandes, remarques ou propositions sur le contenu des nomenclatures. Un inconvénient important est que la très grande majorité des messages sont des spams : in fine l'ONU a recueilli 85 demandes réelles sur l'ensemble des nomenclatures, ce qu'elle juge pourtant comme un résultat intéressant, à poursuivre.

### **5.2 Systèmes de gestion de nomenclatures**

Un point particulier a été fait par la Nouvelle-Zélande sur son nouveau modèle de gestion de nomenclatures (CMS). L'outil précédent (CARS) intégrait des outils associés comme des tables de passage et des outils de codification. Le besoin de modernisation du CARS, à la fois dans sa conception informatique et dans ses fonctionnalités ainsi qu'une réorganisation profonde de l'institut statistique ont conduit à élaborer le CMS. CMS a été conçu à partir de plusieurs standards, comme le modèle de Neuchâtel, GSIM, SKOS (vocabulaire RDF) et, de façon marginale, DDI et SDMX. Ses atouts sont sa grande flexibilité et la richesse de l'information conceptuelle associée aux classifications.

### **5.3 Session 6 : Gouvernance de l'EG, programme de travail**

La fréquence des réunions de l'EG est de 2 ans. L'EG peut constituer des sous-groupes techniques (TSG) pour l'instruction et la réalisation de travaux sur un sujet donné. Le Bureau de l'EG a un rôle d'organisation et de pilotage des travaux entre deux réunions, en étant le relais entre l'UNSD – qui assure le secrétariat de l'EG – et l'ensemble des membres. Il a été convenu qu'à l'avenir le Bureau de l'EG rendrait plus souvent compte de ses activités à l'ensemble des membres du groupe.

Un nouveau Bureau a été élu, pour 2 ans. Il comprend les représentants de la Nouvelle-Zélande (A. Hancock, nouveau président du Bureau), du Canada (A. Born), d'Eurostat (A. Franco), du Mexique (E. Castillo Navarette) et des Philippines (S. Belista de Costo). L'UNSD est, par nature, membre du Bureau.

---

<sup>11</sup> Les fonctions « cœur de métier » sont a priori dépendantes de la situation de chaque entreprise et difficiles à déterminer dans certaines activités de services. La question semble plus être la bonne utilisation des nomenclatures que l'élaboration d'une nouvelle nomenclature.



La discussion du programme de travail pour la période 2013-2015 a été l'occasion de préciser la liste des TSG en cours ou nouveaux mais également d'assurer un suivi des travaux un peu plus éloignés par la nomination de représentants de l'EG dans des structures de pilotage existantes. Ce sera le cas (à la charge du nouveau Bureau) pour les nomenclatures ICATUS et ICCS.

